



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 303 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts ».

Le règlement numéro 303 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 7 février 2018,
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 15 mars 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 303 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2018**

**Lise Cadieux  
Greffière adjointe**